

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

**Décision du 13 mars 2014 fixant la composition du comité technique spécial
de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est**

NOR : DEVA1406114S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 *bis*, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment ses articles 15 et 17 ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État, notamment son article 9 ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2011 modifié portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu la circulaire d'application du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État (dispositions relatives à l'organisation et à la composition des comités techniques) ;

Vu la décision du 24 février 2011 fixant la séparation des sièges des représentants des personnels au sein du comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est,

Décide :

Article 1^{er}

Le comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est est composé ainsi qu'il suit :

Représentants de l'administration

Président du comité technique spécial : M. Gérard Lefèvre, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est.

Responsable en matière de ressources humaines : M. Patrice Mathieu, chef du département gestion des ressources (ou son représentant).

Représentants du personnel

UNSA

Titulaires :

M. Patrick Boileau.
M. Christian Malgarini.
M. Jean-Michel Floret.

Suppléants :

M. Philippe Durgeat.
M. Paul Humblot.
M. Luc Martini.

FO

Titulaire : M. Yann Lafitte.
Suppléant : M. Patrick Gisselbrecht.

SNAC-CFTC

Titulaire : M. Jean-Louis Simon.
Suppléant : M. Guillaume Trarieux.

Article 2

La décision du 6 février 2012 fixant la constitution du comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 13 mars 2014.

*Le directeur de la sécurité
de l'aviation civile Nord-Est,*
G. LEFÈVRE